



CC des Forêts et Coteaux de la Grande Montagne (Siren : 245100953)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Rilly-la-Montagne
Arrondissement	Reims
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/1998
Date d'effet	24/12/1998

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. ALAIN TOULLEC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Rilly la Montagne
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51500 RILLY LA MONTAGNE
Téléphone	03 26 03 42 35
Fax	03 26 03 48 92
Courriel	mairie@chignylesroses.info
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	3 041
Densité moyenne	80,94

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Chigny-les-Roses (215101429)	529
51	Montbré (215103508)	264
51	Rilly-la-Montagne (215104282)	1 061
51	Ville-en-Selve (215105768)	323
51	Villers-Allerand (215105826)	864

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 16

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets ménagers Création et gestion de dépôt volontaire de déchets, déchetterie.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Création et gestion de dépôt volontaire de déchets, déchetterie</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Création et Gestion de Zones artisanales ou d'activités décidées par le Conseil de Communauté</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Etablissements scolaires <i>. La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement des écoles primaires des communes adhérentes. . Entretien des bâtiments scolaires . Prise en charge de la participation communale à l'investissement des équipements réalisés par le Syndicat Mixte Scolaire du collège de Rilly-la-Montagne. Investissement, entretien et fonctionnement du service des écoles de l'enseignement élémentaire et pré-élémentaire Sont reconnus d'intérêt communautaire les études surveillées des écoles élémentaires, les cantines des écoles préélémentaires et élémentaires ainsi que les moyens de transport se rattachant aux cantines Sont reconnus d'intérêt communautaire le complexe sportif de Rilly la Montagne, les terrains de tennis, les aires de jeu et terrains de boules existants.</i>
- Activités péri-scolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>-Animations culturelles</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur <i>schéma de secteur sur le territoire de la Communauté de Communes.</i>

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières <i>Action foncière : la Communauté de Communes pourra être délégataire du droit de préemption urbain, et pourra initier des procédures de D.U.P. et de Z.A.C. qui lui seraient confiées par les Communes dans le cadre de projets d'intérêt communautaire</i>
- Transport scolaire <i>Prise en charge de la participation communale, au transport, à la gestion, à l'investissement, des équipements réalisés par le Syndicat Mixte Scolaire du collège de RILLY LA MONTAGNE</i>
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme <i>Charte intercommunale de développement et d'aménagement.</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>-Développement du tourisme</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Gestion d'un centre de secours <i>Service incendie</i>
- Autres <i>La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement et l'investissement de l'éclairage public des communes adhérentes. A l'exception des consommations qui resteront à la charge des communes Construction, entretien et gestion de maisons d'accueil et logements pour personnes âgées.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
51	Syndicat mixte de Collecte des Déchets Ménagers Plaine et Montagne Rémoises (SYCODEC) (255102675)	SM fermé	562
51	Syndicat mixte d'étude et de programmation de la région urbaine rémoise (SIEPRUR) (255101974)	SM fermé	66 793

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)